

Que faire après un CDD ?

Je peux

me former grâce au

CIF-CDD

Evoluer

Me reconvertir

tout en étant **rémunéré** pendant ma **formation**.



TÉMOIGNAGES

« J'avais achevé un CDD depuis moins d'un an dans l'agriculture. J'ai pu demander à mon OPACIF (le FAFSEA) un CIF-CDD d'un an maximum pour me reconvertir dans la conduite d'engins agricoles. »



« J'ai travaillé 24 mois en 5 ans dans différents secteurs et je suis en train de terminer un CDD. J'ai bien cumulé au moins 4 mois de CDD au cours des 12 derniers mois dans l'agriculture. Alors oui le CIF-CDD financé par le Fafsea c'est pour moi ! »

« J'ai acquis 4 mois de contrat sous CDD au cours des 12 derniers mois, avec en tout 2 ans de salariat derrière moi, alors je pense en profiter pour me former de façon à évoluer. »



Pour bénéficier d'un CIF-CDD*, contactez le Fafsea
Coordonnées téléphoniques dans votre région sur www.fafsea.com



Vous devez effectuer une demande de prise en charge financière auprès du Fafsea.

Il est conseillé de vous rapprocher en premier lieu de votre Conseiller en Evolution Professionnelle au Fafsea pour concevoir et concrétiser votre projet. C'est gratuit, personnalisé et confidentiel. *



Suivez-nous sur [twitter](https://twitter.com/FAFSEA@fafseacom) [FAFSEA@fafseacom](https://twitter.com/FAFSEA@fafseacom)

*sous réserve d'acceptation de mon dossier selon les fonds disponibles.